

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : TARIFICATION 2016 – PART COLLECTIVITE

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que les recettes du budget annexe eau potable comprennent la part collectivité acquittée par chaque abonné. Compte-tenu des équilibres budgétaires liés aux opérations d'extension et de renouvellement du réseau de distribution, la grille tarifaire de la part communale est inchangée depuis 8 ans :

LIBELLE	TARIFS
Abonnement annuel	21,00 €/abonné
Tranche de 1 - 30 m ³	0,2057 €/m ³
Tranche de 31 - 100 m ³	0,4118 €/m ³
Tranche de 101 - 200 m ³	0,3397 €/m ³
Tranche de 201 - 400 m ³	0,1796 €/m ³
Tranche de 401 - 6 000 m ³	0,0755 €/m ³
Tranche au-delà de 6 000 m ³	0,0500 €/m ³

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 25 novembre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

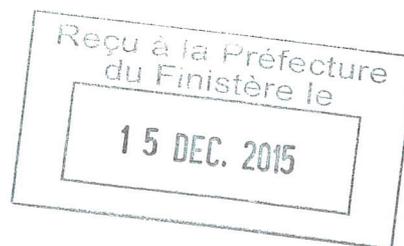
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 voix contre des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la tarification 2016 telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	21
CONTRE	8



Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSÉ



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le...

Et de la publication, le...

Fait à Landivisiau, le...

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

